

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
déterminant certains profils de formation définis
conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994
organisant la concertation pour l'enseignement secondaire**

A.Gt 24-08-2006

M.B. 19-10-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire, notamment l'article 6, modifié par le décret du 24 juillet 1997;

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 39, 44 et 49, modifié par le décret du 8 février 1999;

Vu les propositions du Conseil général de concertation pour l'Enseignement secondaire en date du 16 mars 2006;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 12 mai 2006;

Vu l'accord du Ministre du Budget donné le 2 juin 2006;

Vu la délibération du Gouvernement du 2 juin 2006 sur la demande d'avis à donner par le Conseil d'Etat;

Vu l'avis 40.729/2 du Conseil d'Etat, donné le 12 juillet 2006 en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition de la Ministre - Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le profil de formation de conducteur poids lourd/conductrice poids lourd est déterminé à l'annexe 1 du présent arrêté conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997 et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 2. - Le profil de formation d'assistant/assistante de maintenance PC - réseaux est déterminé à l'annexe 2 du présent arrêté conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997 et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 3. - Le profil de formation spécifique de technicien/technicienne des constructions en bois est déterminé à l'annexe 3 du présent arrêté conformément à l'article 44 du décret du 24 juillet 1997 et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 4. - Le profil de formation spécifique de gestionnaire de très petites entreprises est déterminé à l'annexe 4 du présent arrêté conformément à l'article 44 du décret du 24 juillet 1997 et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2006.

Article 6. - La Ministre Présidente chargée de l'Enseignement



obligatoire et de Promotion sociale, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 24 août 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA



ANNEXE 1.

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02/690.85.29 - 30

Fax : 02/690.85.78

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

2. INDUSTRIE

2.4. LOGISTIQUE ET TRANSPORTS

CONDUCTEUR POIDS LOURD / CONDUCTRICE POIDS LOURD

PROFIL DE FORMATION (CQ6 P)

PQ ayant généré le PF : Conducteur poids lourd / Conductrice poids lourd	Approbation par la Commission Consultative	Le 17 février 2006
	Validation par la CCPQ	Le 9 mars 2006
	Accord du Conseil général	Le 16 mars 2006
	Confirmation du Parlement	
	Parution au Moniteur	

METIER

Le conducteur /la conductrice poids lourd est un ouvrier qualifié /une ouvrière qualifiée qui, en adaptant une conduite défensive doit :

assurer le déplacement de choses : fonction qui englobe en activité la prise en charge du véhicule et les divers contrôles mécaniques, de documents, d'arrimage de marchandises et leurs emballages, la communication avec l'expéditeur, la manipulation des équipements de manutention ; assurer les déplacements en agglomération, route et autoroute de jour et de nuit, par temps sec et intempéries avec application du code de la route et de l'ADR, ainsi que la recherche de l'itinéraire, en respectant les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement.

maintenir le véhicule en bon état de marche : fonction qui englobe tous les contrôles mécaniques et électriques, la maintenance de premier niveau du véhicule, la pose de diagnostic et les interventions en cas de panne ...

assurer les contrôles et travaux administratifs qui comprend les documents personnels, de bord et de transport, tachygraphe, feuille de prestations, formalités douanières, établissement d'un itinéraire ...

assurer le suivi en cas d'accident ou d'incident qui comprend les formulaires de constat, la détermination et l'ampleur des dégâts, les mesures de sécurité, les appels aux autorités et les moyens de lutte contre feu.

N.B. : le profil de formation tient compte de la directive 2003/59/CE du Parlement européen et du conseil du 15 juillet 2003, ainsi que le l'arrêté royal du 15 juillet 2004.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation correspondant au CQ6 de l'enseignement secondaire technique.

Eric ROBERT

**Président de la Commission Consultative
« Industrie »**

**Luc FONTAINE
Jean-Paul PLATEVOET**

Chargés de mission

TABLE DES MATIERES

	page	
Fonction 01	Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement.	5
Fonction 02	S'intégrer dans la vie professionnelle.	10
Fonction 03	Communiquer.	11
Fonction 04	Assurer le déplacement de choses .	12
Fonction 05	Maintenir le véhicule en bon état de marche.	21
Fonction 06	Assurer les contrôles et travaux administratifs.	26

Fonction 1 : Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	1.1.2. Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	L'apprenant / l'apprenante identifie et interprète correctement les pictogrammes.
	1.1.3. Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie.	CM	
	1.1.4. Appliquer la réglementation ADR : – reconnaître et utiliser les panneaux spécifiques ; – appliquer les consignes de sécurité (en fonction des produits) ; – appliquer les règles de sécurité en cas d'accident ; – appliquer les règles de circulation (interdiction, itinéraire) ; – appliquer les règles de stockage, manipulation et transport des produits ADR.	CM	
	1.1.5. Prendre les mesures préventives concernant la criminalité et le trafic des clandestins.	CM	L'apprenant / l'apprenante est à même d'appliquer la législation en vigueur.
1.2. Participer au climat de sécurité et d'hygiène.	1.2.1. Respecter les mesures de sécurité à prendre lors d'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	
	1.2.2. Appliquer les règles de sécurité :	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser les moyens de protection individuels et collectifs (chargement et déchargement) ; - adapter des attitudes personnelles de conduite en activité de service (temps de repos, alcool, drogues, médicaments,...) ; - développer des attitudes de civisme ; - respecter le matériel et toute chose transportée ; - respecter l'image de marque de la profession 	CEP	
	1.2.3. Prévenir les risques que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail.	CM	
	1.2.4. Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses.	CM	
1.3. Assurer le suivi en cas d'incident ou d'accident.	1.3.1. Déterminer le type et l'ampleur de l'accident et agir en conséquence <ul style="list-style-type: none"> - Juger du type et ampleur de l'accident <ul style="list-style-type: none"> - dégâts matériels - dégâts corporels - parties engagées - risques existants - conséquences immédiates - Prendre les dispositions de premiers secours : <ul style="list-style-type: none"> - prévenir les dispositifs de secours en utilisant les moyens de communication disponibles (numéro unique) - agir en fonction de ses compétences (ADR, secouriste, pompier,...) 	CEP	
	1.3.2. Signaler le véhicule <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un périmètre de sécurité en utilisant les 	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<p>moyens matériels disponibles (triangle, cônes...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre les dispositions nécessaires de signalisation : <ul style="list-style-type: none"> - signaux de détresse - gyrophare - triangle, en respectant les distances prévues au code de la rue - intervention de personnes pour le signalement et la régularisation provisoire de la circulation 	.	
	1.3.3. Porter secours dans les limites de ses compétences	CM	L'apprenant identifie et applique les premiers gestes et attitudes en cas d'accidents de personne (cours de base de secourisme).
	1.3.4. Appeler les services de secours <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les numéros d'appel standards des services de secours - Donner les renseignements nécessaires à toute intervention (ampleur et gravité, nombre de victimes, lieu, identité,...) 	CM	
	1.3.5. Utiliser les moyens de lutte contre le feu <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un extincteur - Utiliser les moyens complémentaires d'extinction (couverture, sable,...) 	CM	
	1.3.6. Respecter les consignes de sécurité en cas d'accident ADR <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes de sécurité en fonction des produits (fiches de sécurité) 	CM	L'apprenant / l'apprenante lit et applique les consignes de manière formelle

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.3.7. Remplir un constat d'accident <ul style="list-style-type: none"> - Signaler l'accident à son employeur (délais très brefs) - Remplir correctement une déclaration d'accident - Vérifier la rédaction correcte du tiers - Compléter les données et les considérations d'ordre personnel 	CM	L'apprenant / l'apprenante veillera à prendre les données relatives : <ul style="list-style-type: none"> - aux véhicules - aux conducteurs - aux circonstances de l'accident - au plan des lieux - aux témoins éventuels - ...
1.4. Appliquer les règles d'ergonomie.	1.4.1. Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle).	CM	
	1.4.2. Adopter une position de conduite adéquate.	CM	
1.5. Appliquer la législation en matière d'environnement.	1.5.1. Respecter les réglementations en matière d'environnement.	CM	
	1.5.2. Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur.	CM CEP	
	1.5.3. Trier, stocker les déchets dans le respect des législations, réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CEP	
	1.5.4. Appliquer et respecter les règles de manipulation et de transport des produits	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<p>ADR.</p> <hr/> <p>1.5.5. Evacuer les déchets d'emballage et/ ou les résidus du véhicule, en respectant les réglementations en vigueur.</p>	<p>.</p> <hr/> <p>CM</p>	

Fonction 2 : S'intégrer dans la vie professionnelle

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. S'adapter aux exigences du métier.	2.1.1. Faire preuve de ponctualité.	CM	
	2.1.2. Faire preuve de flexibilité.	CM	
	2.1.3. Se former à l'évolution du métier.	CEF/ CEP	
2.2. Développer des attitudes professionnelles.	2.2.1. Evaluer son travail en termes de qualité et de rentabilité.	CEP	
	2.2.2. Travailler en toute autonomie.	CEP	
	2.2.3. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.	CEP	
	2.2.4. Appliquer les instructions de travail reçues.	CEP	
	2.2.5. Assurer une relation de qualité avec les personnes : hiérarchie, collègues, fournisseurs, clients, bénéficiaires.	CEP	
	2.2.6. Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, secret professionnel, devoir de réserve...	CEP	

Fonction 3 : Communiquer

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Assurer les contacts avec l'employeur, le bureau central et les autres prestataires de service.	3.1.1. Utiliser les différents moyens de communication (tél, fax, radio de bord, terminaux informatiques, bornes – infos...)	CEP	L'apprenant / l'apprenante utilise correctement un lexique multilingue. Il/elle est à même d'établir des contacts élémentaires en anglais et dans une des deux langues suivantes : néerlandais, allemand.
	3.1.2. Etablir les contacts élémentaires en langues étrangères.	CM	
	3.1.3. Assurer le suivi et adopter l'attitude adéquate en cas d'imprévu.	CEP	
	3.1.4. Utiliser un langage technique adéquat, clair et précis.	CM	
	3.1.5. Lire et interpréter les documents propres à l'activité professionnelle.	CM	

Fonction 4 : Assurer le déplacement de choses

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Prendre en charge le véhicule.	4.1.1. Contrôler et /ou mettre à niveau : - liquide de refroidissement - huile moteur - huile embrayage - liquide lave-glace - batteries d'accumulateur	CM	
	4.1.2. Contrôler roues et pneumatiques : – Contrôler la pression par observation visuelle (juger de l'état de déformation) – Vérifier l'état et l'usure – Contrôler la fixation	CM	
	4.1.3. Contrôler la signalisation – Vérifier les feux et phares : état, propreté, fonctionnement. – Contrôler les rétroviseurs : réglages, état, propreté et fixation. – Contrôler les panneaux réglementaires : état et propreté (limitation de vitesse, gabarit, produits réglementés,...) – Contrôler le matériel de bord réglementaire (extincteur, triangle, trousse de secours,...) – Contrôler le matériel de protection individuelle et/ou ADR (casque, lunettes...)	CM	
	4.1.4. Vérifier l'état général du véhicule	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'état général, les fixations, propreté ; état des bâches, le niveau du réservoir, les huiles, la propreté du pare-brise, coffres - Contrôler visuellement l'état des suspensions. -	
	<p>4.1.5. Contrôler le système d'attelage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la fonctionnalité du système, le graissage, la propreté, le système d'attelage, la sellette,... - Vérifier le branchement de la : <ul style="list-style-type: none"> - prise électrique (branchement,...) - prise ABS - Vérifier le raccordement des freins, l'état et la propreté des tuyaux et joints de raccords des mains de freins - Vérifier l'état et le fonctionnement des freins de stationnement et la présence des cales. 	CM	
	<p>4.1.6. Vérifier les documents</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Documents personnels</u> ; s'assurer de la présence et la validité : de la carte d'identité et/ou du passeport, du permis de conduire, de la sélection médicale, du certificat ADR, du permis international,....) - <u>Documents véhicule</u> ; s'assurer de la présence et la validité : de l'immatriculation, du contrôle technique, de la fiche technique, de la conformité (certificat de conformité,....) de l'assurance, du certificat d'agrément, de la vignette... 	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.1.7. Identifier et régler le poste de conduite. - Régler les différentes commandes : siège, volant, rétroviseur... - Adopter une position de conduite adéquate.	CM	
4.2. Charger et contrôler les marchandises	4.2.1. Contrôler l'arrimage des marchandises - Reconnaître les différents types d'arrimage : sangles, cales, câbles, chaînes,... - Rectifier un arrimage défectueux - Contrôler la pose et/ou poser une bâche ou un filet	CM	
	4.2.2. Contrôler les marchandises et leurs emballages - Assurer le comptage des commandes (éléments) - Vérifier l'état de la marchandise et son conditionnement - Contrôler l'état (poids, volume quantité, aspect extérieur,...)	CEF/ CEP	
	4.2.3. Communiquer les anomalies relevées - Emettre les réserves (nombre, état, conditionnement, incidents,...) sur le CMR et/ou lettre de voiture	CM	
	4.2.4. Manipuler les équipements et engins du véhicule	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - Manipuler avec dextérité les : <ul style="list-style-type: none"> - hayon élévateur - grue - suspension pneumatique - élévateur à fourches embarqué -	
	<p>4.2.5. Assurer la répartition des marchandises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la répartition des masses et des volumes (statique et dynamique) : <ul style="list-style-type: none"> - pour les transports par citerne - pour le transport des masses indivisibles - pour le transport de marchandises en vrac - ... 	CEP	
	<p>4.2.6. Assurer l'arrimage des marchandises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poser : les sangles, les cales, les filets, les cloisons mobiles, les barres étais... 	CEP	
	<p>4.2.7. Utiliser les équipements et engins de manutention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser efficacement les équipements de quai : <ul style="list-style-type: none"> - quai mobile - plaques de liaison - positionner les bandes transporteuses - utiliser les diables, transpalettes, chariots élévateurs à fourches, pinces - ... 	CEP/ CEF	
	4.2.8. Charger ou vérifier les opérations de	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les commandes du véhicule : <ul style="list-style-type: none"> - Tenir correctement le volant. - Coordonner ls mouvements embrayage, frein, accélérateur, levier de vitesse,... - Actionner l’embrayage avec progressivité, (démarrage, manœuvre,...) - Manipuler le frein avec progressivité, et dosage - Manipuler le levier de changement des vitesses, utilisation de compte-tours, choix du rapport judicieux, assurer le passage harmonieux des rapports de vitesses - Utiliser correctement les accessoires :, clignoteurs, ventilation, rétroviseurs, éclairage, air conditionné,... - Tenir sa place sur la chaussée <ul style="list-style-type: none"> - Tenir sa droite - Respecter les marquages au sol (flèche, lignes,...) - Distance latérale, de croisement - Virage : vitesse, technique, trajectoire, ... - Dépasser : <ul style="list-style-type: none"> - Observer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les précautions d’anticipation, et de signalement ▪ la distance latérale ▪ le retour en position (droite) - Changer de direction <ul style="list-style-type: none"> - Signaler, préparer, anticiper la trajectoire utiliser les rétroviseurs, ... - S’intégrer au trafic <ul style="list-style-type: none"> - Changement de bande de circulation et entrée et sortie d’autoroute 	.	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter sa vitesse (disposition des lieux, conditions climatiques, densité de trafic,...) - Respecter les distances de sécurité (en fonction des divers paramètres,...) - Respecter les limitations de vitesse - Anticiper et réagir sur l'obstacle - Adopter une conduite préventive - Observer, détecter les risques, décoder les dangers, concevoir la parade, réagir, voir et être vu, partager la route,... 	.	
	<p>4.3.3. Conduire un véhicule chargé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler et rectifier si nécessaire l'arrimage. - Adapter sa vitesse (virages, descentes) - Respecter les indications du compte-tours (choix du rapport de boîte de vitesses) - Tenir les distances de sécurité - Utiliser les différents types de ralentisseurs 	CM	
	<p>4.3.4. Conduire un véhicule la nuit.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser l'éclairage - Adapter sa vitesse - Reconnaître la signalisation - Respecter les temps et aires de repos 	CEP	
	<p>4.3.5. Conduire un véhicule dans des conditions particulières (obscurité, neige, boue, verglas, brouillard,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser l'éclairage spécifique - Adapter sa vitesse 	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les aides à la conduite : blocage différentiel, chaînes, ABS,... - Choisir le rapport de vitesse adapté 	.	
	<p>4.3.6. Appliquer le code de la rue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et appliquer les règles générales (âge, équipement véhicule, masses et dimensions, injonction, médicament, drogues diverses, alcool,...) - Reconnaître et respecter la signalisation : feux, panneaux marquages au sol, interdictions, obligations - Connaître et appliquer les règles de : <ul style="list-style-type: none"> - place sur la chaussée - limitation de vitesse - changement de direction - priorités - croisement - dépassement - interdiction de dépassement - comportement correct à l'égard des usagers « faibles », véhicules prioritaires, transport en commun - arrêt et stationnement en lieux autorisés - utilisation judicieuse des feux - obligations en cas d'accident - ... - Appliquer les législations en vigueur dans les pays étrangers. 	CM	
	<p>4.3.7. Respecter la législation sociale en vigueur</p>	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir et utiliser correctement un disque « tachygraphe » et/ou carte - conducteur - Respecter les règles de conservation des disques - Respecter les temps de conduite et de repos 	.	
	<p>4.3.8. Suivre un itinéraire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter l'itinéraire imposé - Reconnaître les signaux de direction - Reconnaître et suivre les signaux de déviation - Suivre les itinéraires de déviation Poids Lourds - Utiliser le GPS 	CM CEP	
4.4. Décharger et contrôler les marchandises	<p>4.4.1. Décharger ou vérifier les opérations de déchargements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désarrimer et ranger les éléments - Contrôler les déchargements (comptage, destinataire, état,...) - Réexaminer et/ou rétablir l'équilibre des charges restantes 	CEP	

Fonction 5 : Maintenir le véhicule en bon état de marche

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Effectuer les contrôles de routine	5.1.1. Contrôler les niveaux – Contrôler et rétablir les niveaux en respectant les normes du constructeur : - liquide de refroidissement - huile moteur - huile embrayage - liquide lave-glace - huile de direction assistée - batterie d'accumulateur - ...	CM	
	5.1.2. Contrôler les organes et accessoires du véhicule – Eclairage (ampoules, fusibles, prises de courant) – Système d'attelage (vérification, graissage, ...) – Système de fermeture (bâche, câble TIR, hayon, portes, ...) – Accessoires d'arrimage (sangles, ...) – Matériel de bord réglementaire extincteur, triangle, trousse de secours, ...) – Dispositif de vision (pare-brise, rétroviseurs, essuie-glace, ...) – Avertir des dysfonctionnements	CM	
	5.1.3. Contrôler les organes et accessoires du	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<p style="text-align: center;">moteur et de la chaîne cinématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Vérification visuelle des organes vitaux (démarreurs, alternateur, courroies, ...) – Détection des anomalies (fuite de fluides, ...) – Identifier les types des ralentisseurs – Avertir des dysfonctionnements 	<p style="text-align: center;">CEP</p> <p style="text-align: center;">CEP</p>	
	5.1.4. Contrôler les circuits de freinage, circuits pneumatiques et hydrauliques	CM	
	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification visuelle des organes vitaux – Détection des anomalies (niveaux des liquides) – Avertir des dysfonctionnements 	CEP	
5.2. Effectuer les entretiens du véhicule	5.2.1. Effectuer les vidanges	CM	-
	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les lubrifiants et les liquides de refroidissement d'après les données techniques du constructeur. – Effectuer les vidanges 		
	5.2.2. Effectuer les graissages nécessaires	CM	
	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les graisses – Identifier les systèmes de graissage (système centralisé, ...) – Localiser les points de graissage – Effectuer les graissages. 	CEP	
	5.2.3. Remplacer les filtres	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les filtres (gasoil, huiles, air, ...) - Effectuer le remplacement des filtres. 	CEP	
	5.2.4. Protéger les organes et circuits contre le gel <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et utiliser les antigels 	CM	
	5.2.5. Changer les roues <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les types et caractéristiques des pneumatiques - Mesurer et corriger la pression des pneumatiques - Identifier les types de jantes - Respecter les consignes de sécurité de pose et dépose des roues 	CM	
	5.2.6. Régler les cames de freins <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les types de freins (à disques, à tambour, de remorque, ...) - Régler les courses de freins sans rattrapage automatique de jeu. 	CEP	
	5.2.7. Nettoyer les véhicules <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les détergents - Utiliser méthodologiquement un nettoyeur à haute-pression - Respecter les consignes d'utilisation du truck – wash - ... 	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.3. Poser un diagnostic en cas de panne	5.3.1. Identifier la nature, localiser l'origine de la panne (moteur, organes de transmission, système de freinage, système électrique, circuit d'alimentation en carburant...)	CEP	
5.4. Intervenir en cas de panne	5.4.1. Identifier l'élément défectueux	CEP	
	<ul style="list-style-type: none"> – Suivre une démarche logique de recherche de la panne 		
	5.4.2. Evaluer ses possibilités d'intervention	CM	
	<ul style="list-style-type: none"> – Apprécier sa capacité d'intervenir, en fonction de ses connaissances et de l'outillage disponible ainsi que des consignes du constructeur, de l'employeur et des circonstances environnementales et des prescriptions du code de la rue. – Respecter les consignes de l'employeur. 	CEP	
	5.4.3. Définir la panne	CEP	
	<ul style="list-style-type: none"> – Communiquer l'origine, les effets, ... de la panne en respectant les consignes de l'employeur 		
	5.4.4. Remplacer ou réparer les éléments défectueux	CEP	
	<ul style="list-style-type: none"> – Procéder à la réparation, en respectant les règles de sécurité individuelles et collectives 		

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	5.4.5. Assurer le remorquage <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes du constructeur du véhicule - Identifier et utiliser les systèmes de remorquages - Respecter le code de la rue. 	. CM	

Fonction 6 : Assurer les contrôles et travaux administratifs

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Tenir les documents relatifs au transport par route	6.1.1. Enumérer et vérifier les documents personnels, de bord et de transport – Restituer les différents documents et contrôler leur validité	CM	La liste sera préétablie.
	6.1.2. Identifier les documents de transport – Identifier et compléter les documents CMR et/ou lettre de voiture (y inclus les réserves) – Identifier et contrôler les documents ADR – Contrôler la liste de colisage	CM CEP	
	6.1.3. Utiliser un tachygraphe – Choisir le disque adéquat – Remplir le disque – Positionner le disque dans le tachygraphe – Utiliser les différentes fonctions de tachygraphe à bon escient – Utiliser la carte de conducteur et le tachygraphe digital	CM	L'apprenant / l'apprenante contrôle le disque en fin de journée.
	6.1.4. Compléter une feuille journalière de prestation – Décoder un disque « tachygraphe »	CM	Le décodage et la transcription seront exécutés avec précision et clarté

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690.85.29 - 30

Fax : 02 690.85.78

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

2. INDUSTRIE

2.10. INFORMATIQUE

ASSISTANT / ASSISTANTE DE MAINTENANCE PC - RESEAUX

PROFIL DE FORMATION (CQ6 P)

PQ ayant généré le PF : Assistant/Assistante de maintenance PC réseaux	Approbation par la Commission Consultative	Le 17 février 2006
	Validation par la C.C.P.Q.	Le 9 mars 2006
	Accord du Conseil Général	Le 16 mars 2006
	Confirmation du Parlement	
	Parution au Moniteur	

LE METIER

L'assistant/L'assistante de maintenance PC¹ et réseaux exerce ses fonctions dans les ateliers de réparation informatique, dans des entreprises et services d'installation, maintenance et dépannage, dans les administrations publiques, PME, dans la vente en magasin.

II/Elle travaille sous la tutelle d'un technicien².

II/Elle aide le technicien dans la réalisation des tâches suivantes :

- montage, démontage, reconditionnement de PC ;
- installation et configuration de systèmes d'exploitation, de logiciels, de périphériques, de connexions Internet ;
- maintenance préventive ;
- dépannage de dysfonctionnements courants (hardware ou software) ;
- câblage et installation physique d'un réseau informatique ;
- mise en partage, sur un réseau informatique, de documents et d'applications ;
- connexion d'un PC à un réseau ;
- dépannage de problèmes simples d'accès au réseau.

Les tâches qui lui sont dévolues sont donc limitées et se caractérisent par leur caractère standardisé. On ne lui demande pas de concevoir l'architecture d'un réseau mais de la réaliser en suivant scrupuleusement les instructions d'un technicien ou les procédures d'un manuel/ d'une notice explicative. De la même manière, il doit être en mesure de résoudre des dysfonctionnements informatiques courants et de s'en remettre à l'expertise d'un technicien qualifié dès qu'un problème dépasse le champ de ses compétences.

La spécificité de ce(tte) professionnel(le) tient dans sa faculté à exécuter rapidement et de façon autonome des tâches très standardisées qui demandent beaucoup de temps.

S'il/elle travaille en magasin, l'assistant de maintenance PC est parfois amené à conseiller un client.

¹ Par « PC », il convient d'entendre l'ensemble des ordinateurs compatibles.

² Par « technicien » il convient de comprendre toute personne experte en informatique et responsable du service.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Eric ROBERT

**Président de la Commission Consultative
« Industrie »**

**Jean-Pierre RAVASI
Jean-Paul PLATEVOET**

Chargés de mission

TABLE DES MATIERES

	page
Fonction 01 Monter un PC suivant les directives d'un technicien	5
Fonction 02 Reconditionner un PC suivant les directives d'un technicien	6
Fonction 03 Suivant les directives d'un technicien, installer, paramétrer et configurer :	7
- un système d'exploitation monoposte (ou client d'un réseau local d'un réseau local existant),	
- un logiciel et/ou un périphérique	
Fonction 04 Suivant les directives d'un technicien, installer un réseau	9
Fonction 05 Dépanner en suivant les directives d'un technicien	11
Fonction 06 Evaluer, gérer, exploiter les ressources d'un PC	12
Fonction 07 Respecter les normes d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de déontologie	14
Fonction 08 S'intégrer dans le milieu professionnel	16

Fonction 1 : Monter un PC suivant les directives d'un technicien

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Réunir les composants matériels nécessaires.	1.1.1. Identifier les principaux composants matériels d'un PC et les nommer	CM	
	1.1.2. Identifier les principales caractéristiques techniques des composants.	CM	
	1.1.3. Identifier le rôle des principaux composants et des périphériques dans le fonctionnement d'un PC et succinctement leurs interactions.	CM	
	1.1.4. Utiliser le vocabulaire informatique courant (français et anglais).	CM	L'apprenant/L'apprenante est à même d'utiliser un lexique de termes techniques traduits et expliqués.
1.2. Placer et connecter les différents composants, selon un mode opératoire fixé par le technicien.	1.2.1. Interpréter et appliquer une procédure (installation, tests, augmentation des ressources) décrite dans un manuel d'utilisation ou une notice explicative.	CM	
	1.2.2. Choisir et utiliser les outils appropriés.	CM	
	1.2.3. Repérer les différents types de branchements et de connexions.	CM	L'apprenant/l'apprenante est à même de repérer les différents types de branchements et de connexions principaux.
	1.2.4. Travailler avec soin et dextérité.	CM	
	1.2.5. Appliquer la procédure de contrôle dictée par le technicien.	CM	
	1.2.6. Prendre les mesures de sécurité adéquates liées à l'électricité statique et à l'utilisation de l'énergie électrique.	CM	

Fonction 2 : Reconditionner un PC suivant les directives d'un technicien

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Démonteur un PC.	2.1.1. Prendre les mesures de sécurité adéquates liées à l'électricité statique et à l'utilisation de l'énergie électrique.	CM	
	2.1.2. Choisir et utiliser les outils adéquats.	CM	
	2.1.3. Appliquer un mode opératoire ou les consignes reçues.	CM	
2.2. Trier les composants.	2.2.1. Identifier et tester les éléments à réutiliser.	CM	L'apprenant/l'apprenante est à même d'identifier et de tester, suivant une procédure, les éléments principaux à réutiliser.
	2.2.2. Eliminer ou Inventorier et stocker les composants suivant une procédure.	CM	
2.3. Intégrer des composants au PC à reconditionner.	2.3.1. Prendre les mesures de sécurité adéquates liées à l'électricité statique et à l'utilisation de l'énergie électrique.	CM	
	2.3.2. Repérer les différents types de branchements et de connexions.	CM	
	2.3.3. Choisir les composants adéquats.	CM	
2.4. Mettre à niveau (upgrade).	2.4.1. Choisir et utiliser les outils adéquats.	CM	
	2.4.2. Appliquer les consignes reçues et le mode opératoire fixé.	CM	
	2.4.3. Appliquer la procédure de contrôle dictée par le technicien.	CM	
	2.4.4. Travailler avec soin et dextérité.	CM	

- Fonction 3 : Suivant les directives d'un technicien, installer, paramétrer et configurer :**
- un système d'exploitation monoposte (ou client d'un réseau local existant),
 - un logiciel et/ou un périphérique

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Préparer l'ordinateur et le disque dur.	3.1.1. Régler les paramètres de base de la machine (bios, etc.)	CM	
	3.1.2. Choisir et mettre en œuvre partitionnement et formatage.	CM	
	3.1.3. Utiliser correctement des commandes courantes.	CM	
	3.1.4. Appliquer la procédure de contrôle dictée par le technicien.	CM	
3.2. Installer un système d'exploitation.	3.2.1. Collecter les informations nécessaires.	CM	L'apprenant/L'apprenante est à même de collecter les informations nécessaires sur le logiciel et le matériel concernés.
	3.2.2. Identifier les caractéristiques de base des systèmes d'exploitation courants.	CM	
	3.2.3. Vérifier l'adéquation entre le système d'exploitation et la machine.	CM	
	3.2.4. Appliquer le processus d'installation.	CM	
	3.2.5. Appliquer la procédure de contrôle dictée par le technicien.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES	
3.3. Configurer un système d'exploitation d'un poste client.	3.3.1. Collecter les informations nécessaires.	CM	L'apprenant/L'apprenante est capable de collecter les informations nécessaires à la configuration de l'O.S.	
	3.3.2. Se repérer dans le paramétrage du système d'exploitation soit en mode texte ou en mode graphique.	CM		
	3.3.3. Tester les modifications apportées.	CM		
3.4. Connecter un périphérique.	3.4.1. Identifier et respecter les procédures de connection.	CM		
	3.4.2. Choisir et placer le câblage adéquat.	CM		
	3.4.3. Prendre les mesures de sécurité adéquates liées à l'électricité statique et à l'utilisation de l'énergie électrique.	CM		
3.5. Installer les pilotes et configurer le périphérique.	3.5.1. Respecter les procédures d'installation.	CM		
	3.5.2. Rechercher les pilotes manquants du périphérique sur Internet ou sur un autre support.	CM		
	3.5.3. Résoudre les conflits éventuels avec l'aide du technicien.	CM		L'apprenant/L'apprenante est capable d'identifier les conflits éventuels et d'émettre des suggestions de solution en se référant à des procédures.
	3.5.4. Tester le fonctionnement du périphérique.	CM		
3.6. Installer ou désinstaller un logiciel.	3.6.1. Respecter les procédures d'installation ou de désinstallation fournies par le concepteur ou par le technicien.	CM	L'apprenant/L'apprenante s'assure du bon démarrage du logiciel installé.	
	3.6.2. Tester le fonctionnement du logiciel installé.	CM		

Fonction 4 : Suivant les directives d'un technicien, installer un réseau

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Réaliser le câblage.	4.1.1. Identifier les différents types de réseaux (architecture, taille, matériel utilisé, topologie...)	CM	
	4.1.2. Identifier les différents types de câbles.	CM	
	4.1.3. Fabriquer, si nécessaire, des câbles adéquats (fixation des connecteurs) en utilisant les outils appropriés.	CM	
4.2. Poser et tester le câblage.	4.2.1. Utiliser les outils appropriés.	CM	
	4.2.2. Respecter les procédures de pose et d'identification adéquates.	CM	
	4.2.3. Prendre les mesures de sécurité adéquates liées à l'électricité statique et à l'utilisation de l'énergie électrique.	CM	
	4.2.4. Repérer le câblage conformément au schéma de raccordement.	CM	
	4.2.5. Utiliser les appareils de mesure adéquats.	CM	L'apprenant/L'apprenante est à même d'utiliser un testeur de câbles.
4.3 Intégrer de nouveaux postes à un réseau existant (hardware – software) ou adapter d'anciens	Sous la responsabilité du technicien : 4.3.1. Identifier et appliquer sur un poste « client » les principes de partage de dossiers, de	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
postes.	périphériques.	.	
	4.3.2. Configurer une connexion au réseau internet.	CM	
	4.3.3. Appliquer une procédure d'installation et de configuration d'un système d'exploitation « client ».	CM	
	4.3.4. Installer les dispositifs de protection du poste installé.	CM	

Fonction 5 : Dépanner en suivant les directives d'un technicien

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. A l'aide des instructions reçues, repérer les dysfonctionnements simples.	5.1.1. Appliquer une démarche logique d'analyse d'un dysfonctionnement.	CM	L'apprenant/l'apprenante est à même d'appliquer une démarche logique d'analyse, en s'appuyant sur une procédure, dans différents types de dysfonctionnement tant au niveau du matériel que du logiciel.
5.2. Remédier aux dysfonctionnements simples.	5.2.1. Mener une recherche documentaire.	CM	
	5.2.2. Interpréter les informations d'un manuel d'utilisation ou d'une notice explicative.	CM	
	5.2.3. Respecter une procédure d'installation et de configuration.	CM	
	5.2.4. Tester le fonctionnement du système.	CM	

Fonction 6 : Evaluer, gérer, exploiter les ressources d'un PC

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Exploiter les fonctionnalités de base d'un système d'exploitation et d'utilitaires courants.	6.1.1. Utiliser les commandes de base d'utilitaires.	CM	
	6.1.2. Obtenir les informations nécessaires précisant les ressources du système.	CM	
	6.1.3. Comprendre et utiliser le vocabulaire technique spécifique.	CM	L'apprenant/L'apprenante est à même d'utiliser un lexique de termes techniques traduits et expliqués.
	6.1.4. Interpréter correctement les informations.	CM	
	6.1.5. Utiliser les outils de maintenance du système.	CM	
	6.1.6. Identifier les différents systèmes d'exploitation.	CM	L'apprenant/l'apprenante est à même d'identifier la version du système d'exploitation installé.
	6.1.7. Gérer l'arborescence.	CM	
6.2. Utiliser différents logiciels clients des services proposés par « Internet ».	6.2.1. Identifier l'architecture du réseau « Internet » et les différents services proposés.	CM	L'apprenant/l'apprenante est à même d'identifier et de comprendre le principe de fonctionnement de base du réseau « internet » et des différents services proposés.
	6.2.2. Introduire les paramètres de connexion attribués par le fournisseur du service.	CM	
	6.2.3. Configurer le logiciel suivant la procédure.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	6.2.4. Utiliser les fonctionnalités spécifiques pour chaque service.	CM	
6.3. Réaliser une mise à jour (update) et une mise à niveau (upgrade).	6.3.1. Collecter les informations nécessaires.	CM	
	6.3.2. Suivre la procédure d'installation.	CM	
	6.3.3. Tester le fonctionnement du logiciel installé.	CM	

Fonction 7 : Respecter les normes d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de déontologie

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Appliquer les dispositions légales et réglementaires en matière d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène	7.1.1. Dans les textes législatifs et réglementaires, repérer et interpréter correctement les éléments pertinents.	CEP	
	7.1.2. Les intégrer dans la vie professionnelle.	CEP	
	7.1.3. Identifier les situations et actions potentiellement dangereuses et développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et les risques pour la santé.	CM	
	7.1.4. Intégrer les techniques et règles ergonomiques de manipulations.	CM	
	7.1.5. Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation des énergies propres à la profession.	CM	L'apprenant/l'apprenante est à même d'estimer la puissance maximale nécessaire à un parc informatique.
	7.1.6. Identifier les risques d'incendie que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail.	CM	L'apprenant/L'apprenante est capable de déterminer le nombre de points d'entrée électriques nécessaires à un parc informatique et de vérifier la qualité du matériel utilisé.
	7.1.7. Identifier les différents pictogrammes.	CM	
	7.1.8. Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène pendant et après le travail	CM	

7.2. Appliquer les dispositions légales, les réglementations et les recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	7.2.1. Dans les textes légaux et réglementaires, repérer les éléments pertinents.	CEP	
	7.2.2. Interpréter correctement les diverses dispositions.	CEP	
	7.2.3. Les intégrer dans la vie professionnelle.	CEP	
	7.2.4. Evacuer et stocker les conditionnements des nouveaux appareils.	CM	
	7.2.5. Utiliser les techniques de tri, de stockage et d'évacuation des déchets, appareils usagés et produits dangereux.	CM	
7.3. Appliquer les règles de bonne conduite en matière de confidentialité.	7.3.1. Respecter les directives données par le supérieur hiérarchique.	CEP	

Fonction 8 : S'intégrer dans le milieu professionnel

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1. Communiquer avec la hiérarchie, le personnel, les clients, les fournisseurs.	8.1.1. Utiliser le langage technique adéquat, simple et efficace, aussi bien dans les situations d'écoute que d'expression (expliquer le mode de fonctionnement d'un appareil, conseiller la clientèle, commandes téléphoniques,...)	CM	
	8.1.2. Lire, interpréter et utiliser les documents techniques propres à l'activité professionnelle.	CM	
	8.1.3. Rédiger un rapport technique après intervention.	CM	
	8.1.4. Utiliser les supports de communication courants dans la profession (plans, schémas, rapports oraux ou écrits, mémos, supports informatiques, Internet...)	CM	
8.2. Mettre en œuvre des dispositions socio-professionnelles facilitant l'intégration dans l'entreprise.	8.2.1. Faire preuve de persévérance.	CM	
	8.2.2. Appliquer correctement les consignes reçues	CM	
	8.2.3. Travailler avec soin et précision.	CM	
	8.2.4. Avoir le souci d'un bon suivi des travaux entamés.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP .	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	8.2.5. Développer l'esprit de la qualité (fini commercial et satisfaction de la clientèle)	CEF/ CEP	
	8.2.6. Respecter les règles déontologiques professionnelles.	CEP	
	8.2.7. Faire preuve de collaboration dans les travaux en équipe.	CM	
	8.2.8. S'adapter de manière permanente à des technologies et matériels différents.	CEF/ CEP	
	8.2.9. Faire preuve de ponctualité et respecter les délais proposés.	CM	

ANNEXE 3.

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 29-30

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

3. CONSTRUCTION

3.4. BOIS

TECHNICIEN / TECHNICIENNE DES CONSTRUCTIONS EN BOIS

PROFIL DE FORMATION (CQ7 T)

PQ ayant généré le PF : Technicien/Technicienne des constructions en bois	Approbation par la Commission Consultative	
	Validation par la CCPQ	Le 9 mars 2006
	Accord du Conseil Général	Le 16 mars 2006
	Confirmation au Parlement	
	Parution au Moniteur	

LE METIER

- 1-Traduire techniquement des plans d'architecte en plans d'exécution et en plans de montage
- 2- Vérifier et conseiller quant au choix des matériaux à mettre en oeuvre (étanchéité, isolations thermique et phonique, incendie, pérennité, structurel)
- 3- Gérer la préfabrication en atelier et l'exécution sur chantier
- 4- Etablir un remise de prix technique
- 5- Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection des personnes et de l'environnement, spécifiques au métier
- 6- S'intégrer dans la vie professionnelle et assurer la qualité

Maisons et autres ouvrages en bois

Doit être un technicien et non un monteur

Gestion des machines

Gestion des ressources humaines

La fabrication des menuiseries n'est pas du ressort du technicien

Elaborer la ventilation du bâtiment

Prévoir les gaines techniques dans la structure (électricité, chauffage, sanitaire)

Connaissance et application des exigences du RGIE

Connaissance et application des protections incendies

Savoir décoder des plans, des documents (cahier spécial des charges, normes,...)

Capable de vérifier la résistance des matériaux, la logique de conception

Remarque : chaque compétence est directement liée au métier de « technicien/ne en construction bois »

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des Commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

**La Président de la Commission consultative
« Construction »**

Nathalie BERGERET

Le(s) chargé(s) de mission de la CCPQ

Francis OTTE

Jean TEFNIN

TABLE DES MATIERES

	Page	
Le métier	2	
Remerciements	3	
Table des matières	4	
Fonction 01	Traduire techniquement des plans et des cahiers de charges d'architecte en plans d'exécution et en plans de montage	5
Fonction 02	Participer au choix des matériaux à mettre en œuvre (étanchéité, isolations thermique et phonique, incendie, pérennité, stabilité)	7
Fonction 03	Gérer administrativement le chantier d'un immeuble en bois	9
Fonction 04	Gérer la préfabrication en atelier	11
Fonction 05	Gérer l'exécution sur chantier	14
Fonction 06	Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection des personnes et de l'environnement spécifiques au métier	16
Fonction 07	S'intégrer dans la vie professionnelle et assurer la qualité	17

Fonction 01: Traduire techniquement des plans et des cahiers de charges d'architecte en plans d'exécution et en plans de montage.

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Lire des plans (comprendre façades, alentours, des coupes et interconnexions entre niveaux).	1.1.1. Différencier chaque élément d'un plan.	CM	
	1.1.2. Appliquer les conventions de dessin.	CM	
	1.1.3. Appliquer les symboles spécifiques.	CM	
	1.1.4. Différencier et explorer chaque niveau du plan (différence entre étages).	CM	
	1.1.5. Différencier les éléments sur différentes vues et coupes.	CM	
	1.1.6. Repérer les dimensions.	CM	
1.2. Tracer les plans de fabrication.	1.2.1. Etablir des plans de détails.	CM	
	1.2.2. Etablir un plan de structure.	CM	
	1.2.3. Etablir le plan de chaque élément de la structure.	CM	Par exemple : cloisons intérieures, extérieures, planchers, charpente.
	1.2.4. Dans le cadre de la maison à ossature bois (MOB) uniquement, intégrer dans les plans les réservations pour les techniques spéciales.	CM	
	1.2.5. Dans le cadre des systèmes constructifs autres que MOB, intégrer dans les plans les réservations pour les techniques spéciales.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.3. Planifier les étapes de fabrication et de montage, sur base des éléments de structure.	1.2.6. Indiquer sur les plans les types des matériaux utilisés.	CM	
	1.3.1. Décomposer le bâtiment en modules de fabrication.	CM	Par exemple : rez-de-chaussée, étages, annexe.
	1.3.2. Etablir l'ordre de montage des modules de fabrication.	CM	
	1.3.3. Projeter le montage des éléments dans le temps.	CM	

Fonction 02: Participer au choix des matériaux à mettre en œuvre (étanchéité, isolations thermique et phonique, incendie, pérennité, stabilité)

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. S'informer des matériaux à mettre en œuvre sur base du cahier spécial des charges, de la législation en vigueur, des attentes du maître de l'ouvrage, ...	2.1.1. Appliquer les lois de physiques en relation avec l'ouvrage (diffusion de la vapeur d'eau, dilatation, transmissions thermiques et phoniques).	CM	
	2.1.2. Contrôler la stabilité des éléments de structure.	CEP	
2.2. Analyser les matériaux mis ou à mettre en œuvre.	2.2.1. Comparer les matériaux d'étanchéité prescrits à ceux existant sur le marché.	CM	
	2.2.2. Comparer les matériaux d'isolation thermique prescrits à ceux existant sur le marché.	CM	
	2.2.3. Comparer les matériaux d'isolation phonique prescrits à ceux existant sur le marché.	CM	
	2.2.4. Distinguer la résistance au feu des matériaux et la réaction au feu des éléments structurels mis en œuvre.	CM	L'apprenant(e) se réfère à des rapports d'essais officiels.
	2.2.5. Comparer les produits et les techniques prescrites pour assurer la pérennité.	CM	
	2.2.6. Comparer les matériaux du point de vue structurel.	CEP	

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.2.7. Comparer les produits et les techniques prescrites dans le cadre du développement durable.	CEP	
2.3. Conseiller le client.	2.3.1. Etablir un rapport de synthèse des différents matériaux à proposer.	CM	
	2.3.2. Justifier ses choix de matériaux.	CM	
	2.3.3. Déterminer avec le client les matériaux qui seront placés.	CEP	

Fonction 03: Gérer administrativement le chantier d'un immeuble en bois

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Etablir le métré quantitatif.	3.1.1. Relever les matériaux entrant en ligne de compte dans la construction.	CM	
	3.1.2. Quantifier, dans l'unité adaptée, les différents matériaux, par module de fabrication.	CM	
3.2. Rédiger les bordereaux de commande.	3.2.1. S'informer des dimensions standards des matériaux.	CM	
	3.2.2. Etablir les quantités de chaque matériau en tenant compte des dimensions standards, du conditionnement et des chutes admissibles.	CM	
	3.2.3. Gérer les stocks.	CEP	
	3.2.4. Demander des offres de prix.	CM	
	3.2.5. Comparer les offres de prix.	CM	L'apprenant(e) compare uniquement le prix pour les matières premières.
	3.2.6. Etablir les caractéristiques des éléments fabriqués en sous-traitance .	CM	L'apprenant(e) se réfère au cahier des charges.
3.3. Etablir le devis.	3.3.1. Etablir le prix de revient des matériaux.	CEP	
	3.3.2. Evaluer le temps nécessaire à l'exécution.	CEP	
	3.3.3. Etablir le coût de la main-d'œuvre.	CEP	

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.3.4. Appliquer un coefficient de majoration.	CEP	
3.4. Etablir un état d'avancement.	3.4.1. Relever le métré des travaux réalisés.	CM	
3.5. Réaliser une analyse générale de rentabilité d'un chantier.	3.5.1. Comparer les temps facturés au temps prévu pour l'ensemble de l'exécution.	CEP	
	3.5.2. Comparer le montant des matériaux facturés à celui prévu pour l'ensemble de l'exécution.	CEP	

Fonction 04: Gérer la préfabrication en atelier

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Réceptionner les matières premières.	4.1.1. Vérifier la conformité des matériaux par rapport au bordereau de commande.	CM	
	4.1.2. Vérifier les quantités livrées par rapport au bordereau de commande.	CM	
	4.1.3. Assurer la réception des matériaux en présence du vendeur, s'il l'exige.	CM	
	4.1.4. Réceptionner les éléments préfabriqués en sous-traitance.	CM	
4.2. Stocker et gérer les matières premières.	4.2.1. Etablir un relevé des matériaux en stock.	CM	
	4.2.2. En relation avec un chantier à exécuter, établir les quantités de chacun des matériaux complémentaires à commander.	CM	
	4.2.3. Trier les matériaux en fonction de leurs caractéristiques (natures, dimensions, fréquences d'utilisation, ...)	CM	
	4.2.4. Ranger les matériaux dans des locaux appropriés en assurant leur accès en fonction de leur volume, masse, ... , et en respectant les règles de sécurité et de conservation.	CM	
	4.2.5. Evaluer le coût d'un excédent de stock.	CEP	

Fonction 04: Gérer la préfabrication en atelier

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.3. Planifier la fabrication de la structure.	4.3.1. Planifier l'ordre de fabrication des différents éléments constituant le bâtiment.	CM	
	4.3.2. Planifier, pour chaque élément, les opérations successives que devront subir les matériaux (ordre des opérations, temps d'exécution).	CM	
	4.3.3. Planifier l'ordre de montage de la structure.	CM	
4.4. Organiser les postes de production dans l'atelier.	4.4.1. Répartir les matériaux dans les différents postes de production en tenant compte des opérations qu'ils ont à subir.	CM	
	4.4.2. Prévoir des zones de stockage tampons.	CM	
	4.4.3. Etablir un mode opératoire des usinages pour chaque poste de production.	CM	L'apprenant(e) tient compte du parc machines mis à disposition.
	4.4.4. Etablir la gamme d'usinage des postes de production spécifique à l'entaillage.	CM	L'apprenant(e) tient compte du parc machines mis à disposition.
	4.4.5. Repérer chacun des éléments par un signe conventionnel.	CM	
	4.4.6. Regrouper les différentes pièces qui constituent un même élément de structure.	CM	

Fonction 04: Gérer la préfabrication en atelier

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.4.7. Gérer le parc machines (maintenance, outils, plan d'équipement et d'investissement) en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.	CEP	
	4.4.8. Gérer les équipes de production.	CEP	
4.5. Contrôler la conformité de la production.	4.5.1. Vérifier les dimensions des produits semi-finis et les trier.	CM	
	4.5.2. Vérifier et consigner les temps d'exécution.	CM	
	4.5.3. Eliminer si nécessaire les éléments défectueux irrécupérables.	CM	
	4.5.4. Remédier le cas échéant aux éléments défectueux.	CM	

Fonction 05: Gérer l'exécution sur chantier

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Implanter le chantier.	5.1.1. Réaliser l'implantation du bâtiment à construire en respectant les plans de l'architecte.	CEF/ CEP	
	5.1.2. Contrôler, le cas échéant, la situation existante et la conformité de celle-ci avec le plan d'architecte.	CEF/ CEP	
	5.1.3. Désigner l'emplacement pour le stockage des matériaux et du matériel nécessaires à l'exécution.	CM	L'apprenant(e) respecte les conditions de protection et de conservation.
	5.1.4. Désigner l'implantation du/des locaux nécessaires au personnel de l'entreprise, en conformité avec les règles d'hygiène en vigueur.	CEP	
	5.1.5. Etablir la liste et le positionnement des branchements énergétiques.	CEP	
5.2. Organiser le transport depuis l'atelier vers le chantier.	5.2.1. Planifier le transport (date, véhicule,...)	CM	
	5.2.2. Contrôler les opérations de chargement et de déchargement, en collaboration avec le chauffeur du véhicule.	CM	
	5.2.3. Vérifier l'application des règles de circulation (répartition des charges, signalisation, ...)	CEP	
	5.2.4. Vérifier l'état des matériaux et matériel après déchargement.	CM	

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.3. Stocker et gérer les éléments fabriqués et les matériaux d'accompagnement et de finition.	5.3.1. Trier les matériaux en fonction de leurs caractéristiques (natures, dimensions, fréquences d'utilisation, ...)	CM	
	5.3.2. Ranger les matériaux semi-finis, d'accompagnement et de finition en assurant leur accès en fonction de l'ordre de mise en œuvre.	CM	
5.4. Gérer le montage de la structure.	5.4.1. Etablir l'ordre de montage de la structure.	CM	
	5.4.2. Planifier l'exécution du travail dans le temps.	CM	
	5.4.3. Vérifier la mise en oeuvre des éléments de structure.	CM	
	5.4.4. Coordonner les équipes de sous-traitance.	CEP	
	5.4.5. Gérer les équipes de placement.	CEP	
5.5. Contrôler la conformité du produit fini.	5.5.1. Vérifier la mise en œuvre des éléments par rapport au cahier spécial des charges.	CM	
	5.5.2. Vérifier les niveaux, l'équerrage et les aplombs du bâtiment.	CM	
	5.5.3. Vérifier la conformité du travail des sous-traitants par rapport au cahier spécial des charges.	CEP	

Fonction 06: Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection des personnes et de l'environnement, spécifiques au métier

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Coordonner l'installation du matériel d'hygiène et de sécurité, sur base des informations fournies par le coordinateur de chantier en sécurité.	6.1.1. Contrôler le respect des règles d'utilisation de l'appareillage et de l'outillage utilisés à l'atelier et sur chantier.	CEP	
	6.1.2. Contrôler la pose et de la dépose des échafaudages et des moyens de sécurité.	CEP	
	6.1.3. Contrôler le bon fonctionnement des installations sanitaires mises à la disposition du personnel.	CEP	
6.2. Coordonner la gestion de l'environnement du lieu de travail.	6.2.1. Vérifier la mise en ordre journalière.	CM	
	6.2.2. Vérifier l'exécution du tri des déchets, selon les normes en vigueur.	CM	
	6.2.3. Vérifier l'évacuation régulière des déchets, selon les normes en vigueur.	CM	

Fonction 07: S'intégrer dans la vie professionnelle et assurer la qualité

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Assurer la qualité	7.1.1. Appliquer les procédures du système qualité en vigueur dans l'entreprise.	CM	
	7.1.2. Contrôler son travail en terme de qualité et de quantité.	CM	
	7.1.3. Identifier des non-conformités techniques.	CM	L'apprenant(e) identifie les non-conformités techniques des travaux qu'il a sous sa responsabilité à l'exception de ceux des sous-traitants.
	7.1.4. Vérifier que la protection des travaux exécutés, des matériaux à mettre en oeuvre et du matériel est assurée selon les prescriptions et les circonstances.	CM	
	7.1.5. S'intégrer dans une équipe.	CEP	
7.2. Communiquer.	7.2.1. Echanger des informations relatives au travail en cours avec l'architecte, l'ingénieur, le client.	CEP	
	7.2.2. Maîtriser les moyens de communication courants.	CM	L'apprenant(e) est capable d'utiliser les outils de communication : téléphone, télécopieur, courriel.
	7.2.3. S'informer auprès de son responsable du travail à réaliser et des procédures à mettre en oeuvre	CM	
	7.2.4. Consigner ses remarques éventuelles et les transmettre à la personne concernée.	CM	

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	7.2.5. Rédiger un rapport dans un langage technique approprié.	CM	
	7.2.6. Animer une réunion de chantier.	CEP	
7.3. Développer des relations professionnelles et sociales.	7.3.1. S'intégrer dans la culture de l'entreprise.	CEP	
	7.3.2. Respecter les contraintes inhérentes à la répartition des tâches.	CM	
	7.3.3. Respecter les collègues et leur travail.	CM	
	7.3.4. Collaborer avec les autres corps de métier.	CEP	

ANNEXE 4

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02/690.85.29-30

Fax : 02/690.85.78

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

7. ECONOMIE

7.3. COMMERCE

GESTIONNAIRE DE TRES PETITES ENTREPRISES

PROFIL DE FORMATION (CQ7 P)

PQ ayant généré le PF : Gestionnaire de très petites entreprises	Approbation par la Commission consultative	Le 17 février 2006
	Validation par la CCPQ	Le 9 mars 2006
	Accord du Conseil général	Le 16 mars 2006
	Confirmation du Parlement	
	Parution au Moniteur	

LE METIER

NOTE SUR LA SPECIFICITE TECHNIQUE SUIVANT LE SECTEUR CONCERNE

Le présent profil de qualification reprend les cinq grandes fonctions de travail du/de la gestionnaire de ce qu'il est convenu d'appeler de Très Petites Entreprises (employant cinq personnes au maximum). Une sixième fonction devrait compléter ce curriculum : il s'agit de la fonction « technique » reprenant les activités spécifiques des métiers susceptibles d'être exercés sous le statut d'indépendant.

Ces activités propres aux métiers n'auraient pu être décrites dans le présent profil. Pour les identifier, il convient de se référer aux profils de qualification de chacun de ces métiers.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des entreprises privées, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Le président de la commission consultative,

Thierry DEVILLEZ

Les chargés de mission de la CCPQ,

**Michel MALHERBE,
Jean Paul PLATEVOET,
Jean-Pierre RAVASI**

<i>TABLE DES MATIERES</i>

	Page
Le métier	2
Remerciements	3
Table des matières	4
Fonction 01	5
Fonction 02	7
Fonction 03	8
Fonction 04	11
Fonction 05	13

Fonction 1 : Respecter les législations professionnelles spécifiques à l'activité indépendante.

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Analyser les possibilités de création et/ou de reprise d'une activité indépendante.	1.1.1. Déterminer le créneau d'activité.	CM	L'apprenant / l'apprenante trouve les sources documentaires, en extrait les éléments pertinents et les interprète correctement.
	1.1.2. Déterminer les contraintes réglementaires et administratives liées à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'aménagement du territoire, ▪ l'urbanisme, ▪ le permis unique, ▪ etc. 	CM	Dans des situations simulées (mini – entreprises, stages, projets personnels...), il / elle élabore un projet d'ouverture d'une activité indépendante (commerce ou entreprise).
	1.1.3. Analyser les règles et procédures d'installation et d'accès à la profession.	CM	
1.2. Effectuer les démarches nécessaires à l'exercice de l'activité indépendante.	1.2.1. Identifier les formes juridiques possibles pour l'exercice de l'activité indépendante.	CM	En se basant sur les situations simulées, l'apprenant / l'apprenante choisit une forme juridique adaptée et la justifie.
	1.2.2. Identifier les éléments constitutifs du statut social de l'indépendant, de l'aidant, du conjoint aidant (organismes référents, procédures à respecter, etc.)	CM	
	1.2.3. Choisir la forme juridique la mieux adaptée à la situation du candidat indépendant.	CM	
	1.2.4 . Identifier les démarches administratives obligatoires pour l'ouverture de l'activité (inscription au registre des personnes morales, assujettissement à la TVA, inscription à la Banque-carrefour des Entreprises, ouverture d'un compte bancaire, etc.).	CM	L'apprenant / l'apprenante rassemble les sources documentaires relatives à ces inscriptions et les exploite en termes de démarches à effectuer.

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.3. Appliquer les dispositions de droit en matière de création et/ou de reprise d'une activité indépendante.	1.3.1. Identifier le régime matrimonial le plus adapté à l'activité et à la situation du candidat indépendant.	CM	
	1.3.2. Distinguer les types de contrats commerciaux : bail commercial, franchise, gérance.	CM	Dans un contrat commercial courant, l'apprenant / l'apprenante <ul style="list-style-type: none"> ▪ distingue la portée, la durée, les obligations réciproques et la responsabilité ; ▪ identifie les conséquences sur un projet.
1.4. Souscrire les contrats d'assurances.	1.4.1. Distinguer les assurances obligatoires et les assurances utiles, compte tenu de l'activité indépendante.	CM	L'apprenant / l'apprenante distingue les assurances obligatoires et facultatives, analyse un contrat courant en termes de portée, durée, obligations réciproques et responsabilité.
	1.4.2.- Evaluer avec l'aide d'experts les souscriptions les plus adéquates.	CEP	

Fonction 2 : Construire le plan financier

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Elaborer un projet d'installation (création, reprise) d'une activité indépendante.	2.1.1. Collecter les informations commerciales, financières, juridiques et fiscales adéquates.	CM	L'apprenant / l'apprenante applique une grille d'analyse donnée dans des études de cas et en tire les conclusions en termes de reprise ou non-reprise, création ou non-crétion, en justifiant son choix.
	2.1.2. Analyser les conditions (lécales, techniques, financières) d'exercice de l'activité indépendante.	CM	
	2.1.3. Distinguer les éléments constitutifs d'un fonds de commerce et en estimer la vraisemblance à l'occasion d'une reprise d'activités.	CM	
	2.1.4. Etablir un budget prévisionnel, un plan d'investissement, un plan d'amortissement.	CM	Dans des études de cas donnés, l'apprenant / l'apprenante distingue les 3 concepts et résout des applications concrètes.
2.2. Constituer le capital de départ.	2.2.1. Identifier les sources possibles de financement.	CM	A partir d'informations données, l'apprenant / l'apprenante <ul style="list-style-type: none"> ▪ identifie les sources de financement personnel, privé ou public, ▪ analyse les différentes formes de crédit, ▪ établit les différents scénarios chiffrés de financement.
	2.2.2. Comparer diverses propositions de financement.	CM	
	2.2.3. Identifier les incitants financiers alloués par les pouvoirs publics (p.ex. primes à l'installation).	CEP	

Fonction 3 : Gérer le commercial

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Localiser l'activité indépendante.	3.1.1. Identifier les sources d'informations (fédérations professionnelles et interprofessionnelles, Chambres de commerce et d'industrie, bureaux économiques, guichets uniques, administrations publiques, etc.)	CM	Dans les limites d'une activité indépendante projetée, l'apprenant / l'apprenante <ul style="list-style-type: none"> ▪ recherche les coordonnées des institutions de référence, ▪ identifie les services qu'elles peuvent rendre.
	3.1.2. Utiliser les outils d'accès à l'information (p. ex. banques de données).	CM	
	3.1.3. Interpréter les données disponibles (enquêtes, études de marché, évolution des activités dans une zone géographique donnée, etc.)	CM	A partir de quelques études de cas et de données, l'apprenant / l'apprenante situe un projet d'activité indépendante dans un environnement géographique, socio-économique et concurrentiel.
	3.1.4. Evaluer les facteurs susceptibles d'influencer la dynamique commerciale d'une zone de chalandise.	CM	
	3.1.5. Evaluer la clientèle potentielle par rapport à l'activité concernée et ses besoins.	CM	
3.2. Définir une politique commerciale.	3.2.1. Identifier les ressources stratégiques que l'entreprise indépendante peut tirer de concepts tels que : gamme de produits, assortiment, image de marque, promotions, publicité, variations saisonnières, événements locaux et moments-clés susceptibles d'induire une demande de produits spécifiques, etc.	CM	Dans le cadre de l'activité indépendante projetée, l'apprenant / l'apprenante illustre d'exemples les différents concepts et en déduit les exploitations possibles dans son activité.
	3.2.2. Reconnaître la portée de conditions générales de vente et les rédiger.	CM	L'apprenant / l'apprenante approprie un modèle existant à une activité indépendante concrète.

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.2.3. Identifier les principes légaux et réglementaires contenus dans la loi sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur.	CEF	
	3.2.4. Identifier les incitants financiers alloués par les Pouvoirs publics à destination de la clientèle.	CEP	
	3.2.5. Déterminer sa politique de services après-vente.	CEP	
3.3. Assurer les opérations intervenant depuis la demande de prix à l'achat jusqu'au contrôle de la facture d'achat.	3.3.1. Etablir des critères de sélection de fournisseurs.	CM	A partir de quelques produits ou matières premières, l'apprenant / l'apprenante <ul style="list-style-type: none"> ▪ trouve les informations de plusieurs fournisseurs, ▪ établit des comparaisons qualité – prix – délais – payement – etc.
	3.3.2. Rédiger ou adapter des demandes de prix, des commandes, des réclamations, etc.	CM	Sur base d'une commande simulée, l'apprenant / l'apprenante rédige ou adapte un document – type.
	3.3.3. Négocier des conditions d'achat avantageuses.	CEP	
	3.3.4. Identifier et interpréter différents paramètres : état du stock, vitesse de rotation des marchandises, prix, délais de livraison, préférences de la clientèle, etc.	CEP	
	3.3.5. Contrôler les livraisons (adéquation avec les documents commerciaux d'achat).	CEP	
3.4. Assurer les opérations intervenant depuis la remise de	3.4.1. Etablir des critères relatifs à une remise de prix, à un devis.	CM	L'apprenant / l'apprenante établit les différents documents commerciaux.

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
prix à la vente jusqu'à l'établissement de la facture de vente.	3.4.2. Rédiger ou adapter des remises de prix, des réclamations, etc.	CM	
	3.4.3. Etablir correctement les documents commerciaux liés à la vente (factures, notes de crédit, etc.)	CM	
	3.4.4. Identifier la responsabilité professionnelle de l'indépendant dans son service après-vente (garanties, contrats d'entretien, etc.)	CEF	
	3.5. Gérer les opérations relatives aux stocks.	3.5.1. Estimer le niveau optimal des stocks.	CEP
3.5.2. Procéder à des inventaires réguliers.		CEP	
3.5.3. Définir un plan de stockage.		CEP	
3.5.4. Déterminer la méthode d'évaluation.		CM	Dans les limites de sa spécialité, l'apprenant / l'apprenante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ explique chacune des 4 méthodes d'évaluation, ▪ établit une liaison entre la méthode et ses Incidences fiscales et patrimoniales, ▪ complète manuellement et informatiquement des fiches de stock.
3.5.5. Tenir des fiches de stocks.		CM	
3.5.6. Utiliser un logiciel de gestion de stocks.		CM	

Fonction 4 : Assurer la gestion comptable et financière de l'entreprise

ACTIVITES DU (DES) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Préparer et réaliser une comptabilité simplifiée.	4.1.1. Appliquer les principes et obligations TVA.	CM	Dans des exercices concrets, l'apprenant / l'apprenante enregistre manuellement et Informatiquement les différentes tâches comptables et fiscales.
	4.1.2. Vérifier et enregistrer les factures entrantes.	CM	
	4.1.3. Editer le journal des achats.	CM	
	4.1.4. Vérifier et enregistrer les factures sortantes.	CM	
	4.1.5. Editer le journal des ventes et/ou le journal des recettes.	CM	
	4.1.6. Compléter dans les délais les déclarations et relevés TVA.	CM	
	4.1.7. Enregistrer les pièces financières dans le journal de trésorerie.	CM	
	4.1.8. Editer le journal de trésorerie.	CM	
	4.1.9. Organiser et vérifier les paiements.	CM	
	4.1.10. Etablir le compte de résultats.	CM	
	4.1.11. Utiliser les logiciels ad hoc.	CM	
	4.1.12. Appliquer les obligations liées aux réglementations fiscales.	CM	

	4.1.13. Assurer le suivi des encaissements des créances.	CEP	
	4.1.14. Tenir le livre des inventaires.	CEP	
	4.1.15. Séparer les opérations privées et professionnelles.	CEP	
4.2. Lire et interpréter les comptes annuels.	4.2.1. Identifier et analyser dans les comptes annuels les informations utiles pour la gestion de l'activité indépendante.	CM	
4.3. Analyser les frais.	4.3.1. Déterminer un prix de revient unitaire.	CM	
	4.3.2. Tirer les conclusions de la structure des frais en termes de gestion de l'activité indépendante.	CM	

Fonction 5 : Assurer la gestion des ressources humaines

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PS	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Recruter et former des collaborateurs.	5.1. Identifier les différents contrats de travail et d'emploi-formation.	CM	Dans un contrat de travail et d'emploi-formation, l'apprenant / l'apprenante <ul style="list-style-type: none"> ▪ distingue la portée, la durée, les obligations réciproques et la responsabilité, ▪ identifie les conséquences sur un projet.
	5.1.2. Identifier les incitants publics à l'embauche.	CEP	
	5.1.3. Objectiver les critères d'embauche (profil de métier).	CEP	
	5.1.4. Evaluer le travail des collaborateurs.	CEP	
	5.1.5. Conseiller, motiver, faire part de ses observations et critiques.	CEP	
	5.1.6. Identifier ses besoins de formation et ceux des collaborateurs.	CEP	
5.2. Appliquer les réglementations relatives au personnel occupé.	5.2.1. Choisir éventuellement un secrétariat social.	CEP	Dans des études de cas, l'apprenant / l'apprenante est capable de cerner la responsabilité civile de l'employeur.
	5.2.2. Identifier ses obligations en matière de responsabilité civile.	CM	
	5.2.3. Collecter et classer les données nécessaires au calcul des rémunérations, des congés, des accidents, etc.	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PS	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.3. Organiser et contrôler le travail du personnel dans le respect de la législation en vigueur.	5.3.1. Elaborer son planning de travail ainsi que celui du personnel.	CEP	
	5.3.2. Actualiser les objectifs de travail du personnel.	CEP	
	5.3.3. Déterminer les méthodes de travail permettant de réaliser ces objectifs.	CEP	
	5.3.4. Contrôler l'exécution du travail.	CEP	
5.4. Communiquer.	5.4.1. Informer le personnel sur la portée de son contrat, sur sa rémunération (fiche de paie), sur le règlement de travail, sur ses droits et devoirs.	CM	Dans les situations simulées, l'apprenant / l'apprenante fait preuve d'un sens de communication adéquat.
	5.4.2. Donner des consignes précises.	CM	
	5.4.3. Animer des réunions du personnel visant à résoudre des problèmes d'organisation et de répartition du travail.	CM	
	5.4.4. Etablir de bonnes relations avec le personnel, les clients, les fournisseurs.	CM	
	5.4.5. Gérer les conflits.	CM	
5.5. Appliquer les normes d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.	5.5.1. Identifier les sources d'information.	CM	
	5.5.2. Dans les textes législatifs et réglementaires, repérer et interpréter correctement	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PS	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP .	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	les éléments pertinents.		
	5.5.3. Identifier les situations et actions potentiellement dangereuses et développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé.	CEP	
	5.5.4. Informer le personnel sur les normes d'hygiène et de sécurité à respecter.	CEP	
	5.5.5. Contrôler l'état de propreté et d'hygiène des lieux de travail.	CEP	
	5.5.6. Contrôler l'application des techniques de tri, de stockage des déchets et des produits dangereux.	CEP	